

Principes de la doctrine sociale de l'Eglise

Par le Père Matthieu Thouvenot

Dans l'ensemble du domaine social, l'Eglise a un enseignement traditionnel, qui évolue et s'enrichit en fonction des nouvelles questions et nouvelles connaissances qui apparaissent. La morale sociale fait partie de l'enseignement de l'Eglise, et est un ensemble logique, basé sur quelques principes. Connaître ces principes permet de réfléchir aux questions de morale sociale d'une manière cohérente avec la foi chrétienne.

On trouve depuis quelques années l'ensemble de l'enseignement de l'Eglise pour les questions sociales, dans un Compendium, qui a été demandé par le Pape Jean-Paul II au Conseil pontifical Justice et Paix en 1999. C'est en 2004 que le Cardinal Martino a pu présenter le résultat au Pape. Jean-Paul II a répondu par un seul mot : « *finalmente !* », c'est-à-dire : enfin ! C'est ce que le Cardinal Martino a dit le 2 janvier dernier à la basilique St Jean de Latran, où il présidait une messe pour les Scouts et Guides de France en pèlerinage à Rome.

Je vais largement m'inspirer de cet ouvrage (Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, Bayard-Cerf-Fleurus-Mame, 22 €), où vous pourrez tout retrouver en détail, notamment dans le quatrième chapitre.

Mon exposé concerne donc la doctrine sociale dans son ensemble, et pas seulement la morale du travail. Tout pourra être appliqué au monde du travail, mais pourrait l'être aussi aux autres domaines de la morale sociale : la famille, l'économie, la politique, l'environnement...
Ce sera assez théorique, ne vous inquiétez pas, vous pourrez retrouver le texte sur internet.

Les principes de base sont au nombre de quatre. Le premier, sur lequel reposent les autres, est la dignité de la personne humaine. Les autres sont le bien commun, la subsidiarité, et la solidarité. Ils sont valables de manière générale, indépendamment du temps et du lieu, et peuvent donc servir pour le discernement dans tous les domaines sociaux.

Ils doivent être perçus de manière unitaire, car ils sont articulés les uns aux autres. On ne peut pas tenir compte d'un seul au détriment des autres. Comment les a-t-on trouvés ? En faisant se rencontrer le message évangélique et ses exigences résumées dans le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain, avec les problèmes liés à la vie en société.

1 - Dignité de la personne humaine

Toute la vie sociale a pour unique protagoniste la personne humaine. Or l'Eglise voit en chaque homme l'image vivante de Dieu. L'homme est au plus profond de lui-même en relation avec Dieu, et la relation entre Dieu et l'homme se reflète dans la dimension relationnelle et sociale de la nature humaine.

L'homme et la femme ont la même dignité et sont d'égale valeur, parce que chacun est image de Dieu, et parce que la réciprocité qui est au cœur du couple est image de Dieu.

Respecter la dignité de la personne humaine, c'est respecter son unité (corps et âme spirituelle), son ouverture à la transcendance, son unicité, sa liberté, l'égale dignité de toutes les personnes humaines, et la socialité humaine.

C'est la personne humaine qui est la fin dernière de la société, elle ne peut pas être instrumentalisée pour un projet qui lui serait supérieur, qu'il soit économique, social, politique. La personne humaine n'est jamais un moyen, mais la fin ultime.

2 - Le bien commun

Le principe du bien commun découle de la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes. Le bien commun, c'est « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée. » (Vat. II, GS 26).

Le bien commun n'est pas la somme des biens particuliers de chacun : il est vraiment commun, parce qu'il est indivisible et qu'il n'est possible de l'atteindre qu'ensemble. On peut dire que le bien commun, c'est la dimension sociale et communautaire du bien moral (qui est personnel).

Principes de la doctrine sociale de l'Eglise

Par le Père Matthieu Thouvenot

C'est de l'exigence du bien commun que découlent par exemple l'engagement pour la paix, l'organisation des pouvoirs de l'Etat, un ordre juridique solide, la sauvegarde de l'environnement, la prestation des services essentiels aux personnes. Sans oublier la dimension internationale, qui permet de viser le bien commun de l'humanité tout entière, grâce à l'apport de chaque nation, y compris pour les générations à venir.

La responsabilité de poursuivre le bien commun revient aux individus, mais aussi à l'Etat, c'est d'ailleurs lui qui justifie l'autorité politique.

Le bien commun de la société n'est pourtant pas une fin en soi, il n'a de valeur qu'en référence à la poursuite des fins dernières de la personne et au bien commun universel de la création tout entière. C'est Dieu qui est la fin dernière de toutes les créatures, et donc on ne peut pas enlever du bien commun la dimension transcendante.

Parmi les implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (Vat. II, GS 69).

Cela conduit à une vision de l'économie inspirée des valeurs morales qui permette de ne jamais perdre de vue la finalité de ces biens, de façon à réaliser un monde juste et solidaire. Cela suppose un effort commun pour que chaque personne et chaque peuple jouisse des conditions nécessaires au développement intégral.

La propriété privée assure à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale ; c'est un prolongement de la liberté humaine. Mais le droit à la propriété privée doit être considéré dans le contexte plus vaste du droit commun de tous à utiliser les biens de la création : le droit à la propriété privée n'est pas absolu, il est subordonné à la destination universelle des biens.

Par ailleurs, le principe de la destination universelle des biens exige une attention particulière aux pauvres, aux personnes dont les conditions de vie empêchent une croissance appropriée. On parle dans l'Eglise de l'option préférentielle pour les pauvres, qui est une forme particulière de la charité chrétienne. On en trouve beaucoup de justifications dans l'Evangile.

3 - Le principe de subsidiarité

Il s'agit de considérer l'importance de tous les échelons de l'organisation sociale, et de respecter dans cette organisation la liberté, la responsabilité et l'initiative qui peuvent exister à chaque niveau, sans qu'un niveau supérieur absorbe systématiquement ce qui peut être pris en charge à un niveau inférieur.

Pour promouvoir la dignité de la personne, on ne peut pas oublier les différents niveaux de vie sociale : famille, groupes, associations, structures territoriales etc. On appelle société civile l'ensemble des rapports entre individus et entre sociétés intermédiaires. Ce réseau de rapports est la base d'une véritable communauté de personnes. C'est dans ce cadre qu'intervient le principe de subsidiarité : on ne peut pas enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter par leurs propres moyens. De même, il ne serait pas juste et pas bon pour l'ordre social, de retirer aux groupes d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste, les fonctions qu'ils peuvent remplir eux-mêmes. Au contraire, les sociétés d'ordre supérieur doivent se mettre en attitude d'aide (*subsidium*) par rapport aux sociétés d'ordre inférieur. Aide dans le sens de soutien, de promotion, de développement.

Ce principe garantit la liberté et l'initiative de chacun, le respect de la primauté de la personne et de la famille, la possibilité de l'initiative privée pour le bien de tous.

Certaines circonstances peuvent inciter l'Etat à exercer une fonction de suppléance, par exemple dans le domaine de l'économie, ou pour assurer la justice et la paix. Mais cela ne doit pas s'étendre au-delà du strict nécessaire.

Une conséquence est la nécessité de la participation : chaque citoyen, individuellement ou en association avec d'autres, doit contribuer à la vie culturelle, économique, sociale et politique. Il est important que les plus défavorisés participent aussi, et qu'il y ait une alternance des dirigeants politiques, pour éviter l'instauration de privilèges.

Principes de la doctrine sociale de l'Eglise

Par le Père Matthieu Thouvenot

La participation est un pilier pour les institutions démocratiques et une garantie pour leur durée. Toute démocratie doit être participative, ce qui suppose que chaque individu soit informé, écouté et impliqué au niveau de ses fonctions.

4 - Le principe de solidarité

La solidarité existe de fait à cause des relations d'interdépendance entre les hommes et les peuples, surtout à l'époque contemporaine : on le constate dans les domaines de l'information et de la communication, de l'économie, du commerce ... Cette situation doit se transformer en une solidarité éthico-sociale, c'est-à-dire à la fois un principe social et une vertu morale.

Un principe social qui ordonne les institutions, pour que les structures de péché qui dominent les rapports entre les personnes et les peuples soient dépassées et transformées en structures de solidarité, à travers l'élaboration de règles et de lois.

Une vertu morale, et non pas un vague sentiment de compassion, parce qu'il s'agit de justice et qu'il faut donc une détermination ferme et persévérante pour travailler pour le bien commun.

Le principe de solidarité implique que les hommes cultivent davantage la dette qu'ils ont à l'égard de la société : ils doivent reconnaître tout ce qu'ils ont reçu d'elle pour leur existence, et en réponse faire en sorte que le chemin des hommes ne s'interrompe pas mais soit ouvert aux générations présentes et futures, car le don reçu est à partager solidairement entre tous.

Le sommet de la solidarité se trouve dans la vie de Jésus, qui s'est fait solidaire de toute l'humanité jusqu'à mourir sur la croix. Jésus a montré le lien entre solidarité et charité : avec la foi, la solidarité se dépasse elle-même pour parvenir à la gratuité totale, au pardon et à la réconciliation. Alors le prochain n'est pas seulement un être humain avec ses droits et son égalité à l'égard de tous, il devient l'image vivante de Dieu le Père, racheté par le sang du Christ et objet de l'action constante de l'Esprit Saint. Il doit donc être aimé, même s'il est un ennemi, de l'amour dont l'aime le Seigneur, et on doit être prêt au sacrifice pour lui, même au sacrifice suprême : « Donner sa vie pour ses frères ».

5 - Les valeurs fondamentales

Les principes permettent de structurer une société digne de l'homme. L'Eglise donne aussi des valeurs, qui sont comme des points de référence pour apprécier les situations. Elles sont liées à la dignité de la personne humaine et favorisent son développement authentique. Ce sont : la vérité, la liberté, la justice et l'amour.

La vérité : la vie au sein d'une communauté, pour être ordonnée, féconde et correspondre à la dignité des personnes, doit se fonder sur la vérité. Plus on essaie de résoudre les problèmes sociaux selon la vérité, plus on s'éloigne de l'arbitraire et on se conforme aux exigences objectives de la moralité. La vérité ne se réduit pas à l'ensemble ou à une seule des diverses opinions, elle est l'objet d'une recherche. Cette question touche notamment la communication publique et l'économie, qui ont besoin de transparence et d'honnêteté.

La liberté : elle est en l'homme un signe de l'image divine, et donc de la dignité de la personne humaine. Il ne faut pas la réduire à un exercice arbitraire et incontrôlé de l'autonomie personnelle : la liberté n'existe que là où des liens réciproques, réglés par la vérité et la justice, unissent les personnes. Le respect de la liberté doit permettre à chacun de réaliser sa vocation personnelle, de chercher la vérité, d'exprimer ses opinions, de décider de sa manière de vivre.

La justice : elle est aussi une vertu cardinale, consistant dans la constante et ferme volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû. Dans le contexte actuel, elle joue un rôle contre la tendance à tout mesurer seulement selon les critères de l'utilité et de l'avoir. Elle n'est pas une simple convention humaine, ce qui est juste n'est pas déterminé par la loi, mais par l'identité profonde de l'être humain. C'est la vérité qui permet à la justice d'atteindre sa vraie dimension, au-delà de la simple vision contractualiste, et même de s'ouvrir au-delà d'elle-même, en direction de la solidarité et de l'amour. Citons Jean-Paul II : « Seule, la justice ne suffit pas. Elle peut même en arriver à se nier elle-même, si elle ne s'ouvre pas à cette force plus profonde qu'est l'amour » (Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2004).



Principes de la doctrine sociale de l'Eglise

Par le Père Matthieu Thouvenot

6 - La charité

La charité ne doit pas être réduite, comme elle l'est souvent, aux relations de proximité et aux aspects subjectifs de l'agir pour l'autre. Elle est en fait le critère suprême et universel de l'éthique sociale. Selon St Paul, la meilleure de toutes les voies, c'est celle de la charité (1 Co 12, 31). C'est elle qui fait naître et se développer les valeurs de la vérité, de la justice et de la liberté. Aucune législation ne pourra persuader les hommes et les peuples à vivre dans l'unité, dans la fraternité et dans la paix ; c'est l'appel à la charité qui est la meilleure argumentation. IL faut alors qu'elle apparaisse comme une force capable de susciter de nouvelles voies pour affronter les problèmes du monde d'aujourd'hui. Jésus a apporté son témoignage, et des initiatives de tous les temps et même contemporaines en témoignent encore. On peut résumer cela dans l'expression de Jean-Paul II : « civilisation de l'amour », qui s'oppose à la civilisation de la mort. Il ne faut pas prendre cette idée seulement pour les rapports entre les personnes, mais aussi dans la communauté sociale et politique. Souvent, le prochain que nous avons à aimer se présente « en société », et donc l'aimer vraiment est autre chose que le bien qu'on peut lui faire sur le plan purement inter-individuel : cela peut vouloir dire de passer par les médiations sociales adéquates. Il est tout aussi indispensable de répondre ici et maintenant à un besoin réel et urgent, que de s'engager à organiser et structurer la société de manière à éviter que se reproduise cette situation d'urgence, surtout si elle concerne un grand nombre de personnes.

P. Matthieu Thouvenot